



Janvier

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31

Avril

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	

Juillet

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31

Octobre

D	L	M	J	V	S
		1	2	3	
4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30
					31

Journée Normand Maurice

Février

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
					29

Mai

D	L	M	J	V	S
				1	2
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
					30
					31

Août

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
30	31				

Novembre

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30				

Mars

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27
29	30	31			

Juin

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30			

Septembre

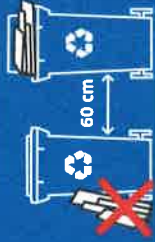
D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

DISPOSITION DU BAC

Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES

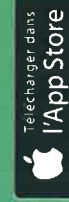
L'utilisation de bacs roulants en bon état munis d'un couvercle sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes.

Il est interdit de peindre les bacs.

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES
La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2020.

Gestrio

Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska



Outil pour vous aider à mieux gérer vos matières résiduelles
Gestrio.ca ou téléchargez l'application mobile



fossesarthabaska.ca

MATIÈRES RECYCLABLES

Papier et carton

- Tout article de papier et de carton propre
- Contenants de crème, lait et jus (Tetra Pak)

Plastiques

- Contenants et bouteilles non souillés, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
- Contenants de yogourt rincés (sans couvercle métallique)
- Contenants alimentaires en styromousse non souillés portant le symbole ♻️ (verres à café, barquettes de viande, assiettes et ustensiles de plastique)



N'oubliez pas de rincer vos contenants

Métaux

- Boîtes de conserve rincées avec couvercle inséré à l'intérieur
- Canettes d'aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

Verre

- Contenants, bouteilles et pots bien rincés



MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus de table

- Fruits et légumes (incluant leur pelure)
- Coquilles d'oeufs, coques de noix et écailles d'arachides
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

ATTENTION



Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. 1,5 pouces de diamètre), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre



ATTENTION

Veillez utiliser un sac de papier ou certifié compostable.



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'Écocentre.

- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatériaux ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts
- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Sacs oxo-biodégradables portant la mention EPI
- Cendres de foyer
- Etc.



Consultez votre moteur de recherche Gestrio.ca pour diriger vos matières vers le bon bac.



Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.



CALENDRIER DE COLLECTE 2020

SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD



Gesterra

GESTION GLOBALE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
gesterra.ca

COLLECTES SPÉCIALES



DÉCHETS VOLUMINEUX

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fautouils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires, pompes et filtres vides
- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)
- Branches d'arbres de moins de 1 mètre (3 pieds) de long, attachées en paquets de 60 cm (2 pieds) de diamètre. Maximum de 3 paquets par collecte
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles

Matières interdites : les appareils frigorifiques / débris de construction



COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Ne pas utiliser de sacs de plastique (noirs, orange, oxobio-dégradables). Merci de bien vouloir utiliser les sacs en papier ou compostables certifiés.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

Le **17 octobre 2020** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.



NORMAND-MAURICE

POINT DE DÉPÔT - ÉCOCENTRE

Certaines matières résiduelles ne sont pas acceptées dans les bacs roulants parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles doivent être déposées à l'Écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT) poste 229

Horaires hivernal

1^{er} janvier - 4 avril et 7 décembre - 31 décembre
Mardi au samedi : 8 h 00 à 15 h 45
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Horaires régulier (estival)

6 avril - 5 décembre
Lundi au vendredi : 7 h 00 à 15 h 45
Samedi : 8 h 00 à 14 h 45
(fermé de 12 h 00 à 13 h 00)

Fermé :

1^{er} et 2 janvier (Jour de l'An)
13 avril (Lundi de Pâques)
18 mai (Journée nationale des Patriotes)
24 juin (Fête nationale du Québec)
1^{er} juillet (Fête du Canada)
7 septembre (Fête du Travail)
12 octobre (Action de grâce)
25-26 décembre (Noël)

Citoyens

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des frigorifiques où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

✔ Matières acceptées

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers
- Appareils frigorifiques **\$**
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Conteneurs d'antigel et huile à moteur (vides)
- Débris de construction **\$**
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

Industries, commerces et institutions

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.



Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'**Écocentre**. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

En vente à l'Écocentre :

- Compost

\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- **Les appareils frigorifiques** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes. Ceux-ci sont décontaminés et récupéré à 95%.

